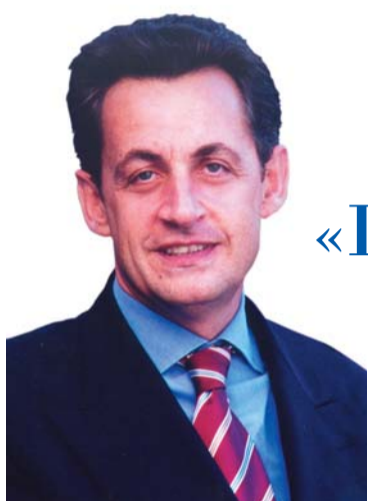




# La séparation des Eglises et de l'Etat



«Le droit de vivre sa religion est une liberté».

«La place de la religion dans ce début de troisième millénaire est centrale.

Mais je veux préciser que ce n'est pas une place à l'extérieur de la République.(...). C'est une place dans la République.

La République garantit une laïcité commune, ce qui signifie qu'il revient aux responsables publics, et plus particulièrement au ministre des Cultes, de s'assurer que l'ensemble des religions peuvent vivre dans la République, s'exprimer et se transmettre, mais conformément aux règles de la laïcité, c'est-à-dire en complète égalité.

Je crois donc en une laïcité positive, c'est-à-dire une laïcité qui garantit le droit de vivre sa religion comme un droit fondamental de la personne. La laïcité n'est pas l'ennemi des religions. Bien au contraire. La laïcité, c'est la garantie pour chacun de pouvoir vivre sa foi.(...)

Ce droit de vivre sa religion est aussi important que le droit d'association, la liberté d'expression ou le droit à la présomption d'innocence. Finalement, c'est la reconnaissance d'un droit universel à l'espérance».

Extrait de :

«La République, les religions, l'espérance»  
Nicolas Sarkozy.